

13 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LATU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2023

Étaient présents : BARC Laetitia ; FERREIRA Martine ; FORTHIN Benjamin ; LATU Roland ; LONGEAU Stéphane ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PROTAT Clément

Absent excusé : BAZILLE Éric

Pouvoir : BAZILLE Eric à FORTHIN Benjamin

Secrétaire : FERREIRA Martine

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023
2. Remplacement d'un adjoint démissionnaire
3. Questions diverses

1- APPROBATON DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 JUIN 2023

La secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023.

Après délibérations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Les conseillers décident qu'exceptionnellement, en raison de la démission du secrétaire de séance désigné le 15 juin, l'ensemble de conseillers signeront ce procès-verbal.

2- REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il a été informé par la sous-préfecture de la démission de M. Bertrand ALAMICHEL. Cette démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet à compter du 6 juillet 2023. Le poste de 3^{ème} adjoint devient donc vacant.

M. le maire précise que le conseil municipal peut décider soit de pourvoir ce poste vacant, soit de modifier le nombre de postes d'adjoints. Il rappelle que par délibération du 23 mai 2020, le nombre de postes d'adjoint est de trois.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n° 20200523_02 du 23 mai 2020 portant création de **trois** postes d'adjoint au Maire ;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur **Bertrand ALAMICHEL** par Monsieur le Sous-Préfet à compter du **6 juillet 2023** ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

Les membres du Conseil en ayant délibéré décident à l'unanimité :

- de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint au Maire,
- de fixer le nombre d'adjoints au Maire à **deux**,
- d'actualiser le tableau du conseil municipal.

3- QUESTIONS DIVERSES

1/ PROCHAINE REUNION

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 8 septembre.

3/ REMPLACEMENT DES MENUISERIES A L'ECOLE

Le Maire informe le Conseil qu'il a choisi et signé le devis de M. Sabourin -CS Menuiserie- d'un montant de 1567 € HT. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires, seule la petite fenêtre de la cuisine risque d'être posée plus tard.

2/ PONT DU PETIT ALLIER

La réunion avec les 2 communautés de communes et CEREMA qui a eu lieu le 30 juin à la Villedieu-du-Clain a permis de confirmer le plan de financement.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil communautaire du Civraisien en Poitou a convenu de ne demander à la commune de Voulon que 30% du reste à charge de la Communauté de Communes. D'autre part, la commune aura le droit de bénéficier du fonds de concours de 10% de la Communauté de communes.

La fin des travaux est prévue en 2025.

4/ EGLISE

M. le maire a pris contact avec un bureau d'études spécialisé, DL Structures.

5/ VOIRIE

Un problème au niveau de la place de retournement à la Croix de Plomb a été constaté par l'entreprise BELLIN TP. Le sol est meuble et doit être décaissé et rempierré. C'est une malfaçon à l'origine, mais c'est trop ancien pour faire jouer la garantie décennale. Cela représente une augmentation du coût des travaux de 8 200 € HT.

6/ FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat sera fermé pour congés annuels du 24 juillet au 15 août.

M. le maire et Mme Pasquet, 1^{ère} adjointe, tiendront des permanences les lundis et jeudis du 27 juillet au 10 août de 10h à 12h.